



Commune de GESVES



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

(1) Le/les demandeur(s) est/sont David & Clotilde LEFEBVRE-JACQUET demeurant Rue Petite Gesves 7 à 5340 Gesves.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Gramptinne à 5340 Gesves et cadastré division 1, section E n°529P

Le projet consiste en la Rénovation d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes

(2) : – Guide communal d'urbanisme, Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables (3) de 9h à 12h à l'adresse suivante : GESVES, Service Urbanisme Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves, sur rendez-vous.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M Kok (4) téléphone : 083 670335, mail : urbanisme@gesves.be , dont le bureau se trouve au Service Urbanisme

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 27/10/25 au 16/11/25 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée de Gramptinne 112 à 5340 Gesves
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@gesves.be

A GESVES, le 13/10/2025

Pour le Collège,

La Directrice générale


Marie-Astrid HARDY

Le Bourgmestre


Martin VAN AUDENRODE



(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte de ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.